



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 juillet 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 28 juin 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU, M. BOICHE et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. BOURDOUNE, Mme DUQUE et M. DEDIANNE Alain.

Étaient excusés : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Absents non excusés : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY

N° 2023-098 : PROJET IDYLLE 2023 : CANDIDATURE DE LA VILLE DE CLAMECY

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les communes de Clamecy et Lormes, partenaires depuis six ans de la programmation territoriale « arts de la rue » proposée par la Transverse, souhaitent poursuivre leur partenariat.

Comme en 2022, il est proposé de candidater au dispositif Idylle proposé par la Région Bourgogne Franche-Comté. La commune de Clamecy portera le projet et conventionnera avec la commune de Lormes dans le cadre d'un partenariat vecteur de culture sur le territoire. Le budget global s'élève à 38 000 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le principe de développement du partenariat avec La Transverse
- **DECIDE** de candidater au projet « IDYLLE » initié par la Région Bourgogne-Franche-Comté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à demander les subventions.

Suivent les signatures.